

Rappel : un élu peut bénéficier d'une assistance juridique pendant la durée de la procédure, dès lors qu'il n'y a pas une faute personnelle, ainsi que du remboursement jusqu'à la totalité de ses frais de justice (avocat, frais d'huissier, déplacement) sans pour autant que cela influe sur le choix de défense de l'élu.

C'est la seconde fois que le maire demande un e protection fonctionnelle de la mairie en moins de deux ans. A croire que les laurentins n'ont que cela à payer!

Cette fois-ci il s'agit d'un tweet " diffamatoire", selon Joseph Segura, de Marc Moschetti qui a amené le Maire a porté plainte contre le candidat malheureux aux élections. "

La Métropole propose le stationnement gratuit jusqu'à la fin du mois, peut-être que Saint Laurent n'en fait plus partie pourtant nous sommes une des villes qui engraisse le plus la Métropole de nos impôts. De plus la délégation de service a été signée avec un prestataire privé pour le stationnement a montré toutes les failles de ces arrangements entre amis. Cette politique de favoritisme est de plus en plus catastrophique à Saint Laurent du Var.
" indiquait Marc Moschetti début juin.

Jean-Pierre Bernard, l'adjoint délégué aux Finances, précise : « *En tant que président de la commission d'appels d'offres, je me sens attaqué par les propos outranciers de M. Moschetti. Propos dans lesquels l'ignorance le dispute à la malveillance. Vous confondez tout : délégation de service public et marché public… Un marché public, ce n'est pas un arrangement entre amis, ce n'est pas du favoritisme. Je vous rappelle que nous avons lancé un marché le 16 août 2017. Il comprenait deux lots : l'entretien et la maintenance des horodateurs et outils annexes, et le lot 2 concernait le contrôle du stationnement payant sur la voirie. Les offres ont été examinées le 4 janvier 2018, en présence de l'opposition. Quand on lance un appel d'offres, ce n'est pas au moins disant, nous mettons au point un barème fixé par les services. La société que nous avons choisie, City park, nous ne la connaissons pas…*
"

Pourquoi avoir une différence de traitement entre deux villes appartenant à la Métropole sur les parkings au mois de juin : gratuit à Nice, payant à Saint Laurent du Var! Nous constations une nouvelle fois que nos impôts n'ont pas la même valeur que ceux des niçois et surtout qu'ils aident, avant tout, la ville voisine à être plus attractive.

Le maire de Saint Laurent du Var attaque comme son chef, Christian Estrosi, toutes les

personnes qui ont un avis différent mais à l'inverse de lui, le maire de Saint Laurent utilise les deniers municipaux. C'est autorisé!

Mais ce tweet valait-il une telle réaction... Pas sûr! Il est évident qu'il y a plus de risques lorsque l'on écrit soit même que lorsque qu'on retwitte comme Jo. Et si l'on devait attaquer tous les tweets désagréables, les tribunaux seraient encore plus débordés.

Encore un gaminerie alors que les élections sont finies depuis des mois!

A tel point que le plus jeune des élus d'opposition, Bryan Masson, fait une remarque pertinente de hauteur: « *Pendant la campagne, certains de vos soutiens sur les réseaux sociaux se sont acharnés sur l'opposition. Vous-même, via la presse, vous nous avez traités de voyous. Est-ce qu'on vous a attaqué en justice ? Je me mets à la place des Laurentins et je ne comprends pas pourquoi vous faites cette demande.* »